

duite tenue par le gouvernement canadien est hautement appréciée. Le cinquième paragraphe du discours du trône dit :

Un projet de loi sera soumis à votre approbation, à l'effet de payer le coût de l'équipement et les frais encourus pour contingents de volontaires canadiens envoyés en Afrique.

On a débité bien des choses sur ce point. et l'honorable sénateur de Monk y a fait particulièrement allusion. Il a accusé le gouvernement de mesquinerie relativement à nos contingents d'Afrique, parce qu'il ne se chargeait pas du soin de leur entretien pendant leur séjour ou leur service en Afrique. et qu'il laissait cette charge à la mère patrie; mais l'honorable monsieur n'avait probablement pas lu la correspondance déposée devant nous; ou s'il l'a lue, il a dû voir que, lorsqu'une des colonies, la Nouvelle-Zélande, a exprimé le désir de payer, elle-même, la solde de ses soldats d'Afrique, pendant leur service, le gouvernement impérial a décliné l'offre en déclarant que toutes les colonies seraient placées sur le même pied, et que le gouvernement impérial paierait la solde et l'entretien des troupes coloniales pendant leur service en Afrique. L'honorable monsieur s'est moqué du gouvernement canadien en disant que la charge d'entretenir nos troupes en Afrique est laissée aux filateurs et tisserands d'Angleterre.

L'honorable monsieur n'est pas familier, sans doute, avec le système de taxation qui existe en Angleterre. Autrement, il saurait que, pratiquement, les filateurs et tisserands ne paient aucune taxe, et que l'Angleterre, le plus riche pays du monde, ne trouve aucunement à redire à payer la solde et l'entretien de nos soldats pendant leur service en Afrique. Ce qui lui importe avant tout d'avoir, ce sont des soldats. Les honorables messieurs de la gauche ne devraient pas perdre de vue ce fait. Toutefois, sans être officiellement informé de la chose, je crois savoir, d'après ce que nous a dit l'honorable monsieur qui a appuyé la proposition de l'adresse que nous discutons présentement, que l'intention du gouvernement canadien, tout en permettant au gouvernement impérial de payer nos volontaires d'Afrique comme il paie ses propres troupes régulières, est d'élever la solde payée à nos volontaires par les autorités militaires anglaises au niveau de celle payée à la milice active du Canada, c'est-à-dire, 50 centins par jour; que cette différence de solde sera payée par notre gou-

Hon. M. POWER.

vernement aux familles de ces volontaires s'ils en ont ici; ou s'ils n'en ont pas, cette différence sera payée à ces volontaires eux-mêmes, à leur retour. Cette proposition, selon moi, est raisonnable et satisfaisante. Bien que le Canada soit prospère, nous ne serons peut-être pas toujours aussi riches que nous le sommes, maintenant, et, du reste, c'est un précédent que nous créons, aujourd'hui. Il est probable, en effet, que, désormais, lorsque l'Angleterre se trouvera engagée dans une guerre sérieuse, le Canada sera invité à l'aider et à lui fournir une contribution en soldats. C'est pourquoi, dans le cas présent, nous ne devons pas nous laisser entraîner trop loin par un enthousiasme pour ainsi dire hystérique. L'Angleterre possède tout l'argent qu'il lui faut; mais elle a besoin d'hommes. Quant au Canada ce n'est pas l'argent qu'il possède en plus grande quantité. Je crois donc que l'arrangement proposé par le gouvernement est très équitable et satisfaisant. Le sixième paragraphe du discours du trône a été l'objet d'une attention spéciale de la part de l'honorable chef de la gauche. Il se lit comme suit:

Les mesures qui ont été prises de temps à autre pour faciliter le sûr transport des articles alimentaires aux marchés européens ont eu pour résultat d'augmenter considérablement l'exportation de plusieurs produits importants.

On observera que le discours du trône ne dit pas que ces mesures ont été prises exclusivement par le gouvernement actuel. De fait, il ne dit pas par quel gouvernement elles ont été prises. Il dit que des mesures ont été prises de temps à autre. L'honorable chef de la gauche s'est servi des paroles suivantes, qui ne sont pas textuelles, mais qui expriment en substance ce qu'il a dit: "Pas une seule mesure n'a été prise par le ministre de l'Agriculture actuel, sans l'avoir été auparavant par l'ex-gouvernement." Je désire attirer l'attention sur certains faits relatifs à ce sujet, et qui ne s'accordent aucunement avec les prétentions de l'honorable chef de la gauche. En 1895, le professeur Robertson, un officier du gouvernement qui servait alors l'ancienne administration aussi fidèlement qu'il sert, aujourd'hui, le gouvernement actuel, demanda un crédit pour établir des réfrigérateurs. On lui accorda une petite somme—vingt mille piastres—et avec une partie de ce montant il fit construire dans deux ou trois vapeurs des compart-